

CONSEIL MUNICIPAL 17 FEVRIER 2025

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, Mme GAUTIER-WILL Pascale, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

POUVOIRS

Mme BOURDELEAU Alexandra a donné pouvoir à M. Gilles GROSSAT

Mme BRUYAS Séverine a donné pouvoir à M. Sylvain PERRAUD

M. GAY Richard a donné pouvoir à Mme Corinne MARTIN GAJAC

M. ROCHE Gilles a donné pouvoir à M. Baptiste COLLET

Mme GAUTIER-WILL Pascale a été nommée secrétaire de séance.

1/ Relevé des décisions prises en vertu des délégations données au Maire par délibération en date du 09 juin 2020.

Néant

2/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 07 janvier 2025

Approuvé à l'unanimité

3/Informations préalables

→Point Dossier Gimaret

Point sur le dossier Gimaret

→Installation J Box Ecole

Installation de la JBox le mercredi 26/02 durant les vacances scolaires.

Pour ce qui est des travaux, l'entreprise interviendra le 24 & 25/02 pour la préparation à la pose et le remblaiement autour de la JBox serait le 27 & 28/02 au plus tard.

Pour ce qui est du parking avec borne de recharge, il sera fait dans un second temps.

→Vidéo protection

Déploiement phase 1 quasiment terminé avec le giratoire de Bramafand

Reste une partie collège et Route de Riottier

→ Point d'Apport Volontaire Route de Jassans

Mise en place des bennes enterrées en suspens car la CCDSV souhaite acquérir entre 10 et 15m² de terrain pour l'implantation des bennes (papier, verre et carton). Un courrier est parti aux 4 propriétaires du terrain. L'exploitant de la parcelle, M. Collet, ne voit pas d'inconvénient à cette installation.

→ Sinistre Jean-Yves Gauthier Route de Trévoux

Suite au sinistre de la route de Trévoux (gasoil renversé sur la chaussée), une réunion a permis d'établir un procès-verbal d'expertise contradictoire.

L'expert de l'assurance propose à la commune une somme de 39 921,60 € au titre de dédommagement. Courrier en attente de confirmation.

→ Point Dossier Dellinger

Réunion avec les riverains le mardi 11 février 2025 en mairie en présence de 39 familles du secteur du chemin de Roncheveux.

Création d'un collectif du chemin de Roncheveux

RDV avec M. Dellinger le 22 février.

→ Collège

Bornage contradictoire pour les parcelles du Collège le 21 janvier 2025 avec le Département, CCDSV et la Commune.

→ GRDF

Rencontre avec notre correspondante GRDF, Madame Bazin, le 04 février 2025. Convention gaz vert 10%

Remise d'un panneau attestant de l'engagement de la commune en la matière.

La commune est une des 80 communes de l'Ain à adopter une partie de gaz vert.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour à savoir une demande de subvention au titre des panneaux pour les fusillés de Roussille.

Approuvé à l'unanimité.

Délibérations

Convention occupation cour école et annexes

Monsieur Sylvain Perraud expose que la commune met parfois la cour de l'école et les sanitaires à disposition de certaines associations (Sou des Ecoles pour la fête de l'école, Brocante ASDCR, repas champêtre SDA,...).

Même si la location se fait à titre gratuit il convient de rappeler aux utilisateurs qu'ils ont des obligations dans le cadre de cette mise à disposition.

Le projet de convention présenté permettra de contractualiser les engagements des « occupants » et de les sanctionner le cas échéant en cas de non-respect de leurs obligations contractuelles.

Le conseil municipal demande que soit précisé l'interdiction de fumer dans l'enceinte scolaire (à charge pour l'organisateur de faire respecter cette interdiction) et précise que l'accès aux classes est interdit (couloirs accessibles notamment pour des branchements électriques).

Le conseil municipal après discussion, à l'unanimité

- Approuve la convention présentée
- Charge Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette convention

Convention occupation Cave de la Salle des fêtes : Association de spéléologie

Madame Eva SOUZY, Conseillère Municipale déléguée à la vie associative expose que nous avons une demande de l'association de spéléologie (Association Formalienne d'Exploration Spéléo et Sportive) pour le stockage de matériel dans la cave de la grande salle des fêtes (matériels concernés : cordes mousquetons,...).

L'espace à mettre à disposition est la cave et non le vide sanitaire de la Grande Salle des Fêtes.

Le projet de convention a été transmis aux élus

Le conseil municipal après discussion, à l'unanimité

- Approuve la convention présentée
- Charge Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette convention

Jumelage entre la commune de Saint-Didier-de-Formans (Ain, France) et la commune de Bérezné (région de Rivne, Ukraine)

Monsieur le Maire fait un rappel historique des liens liant la commune et l'association Enfants Ukraine01 à la commune de Bérezné en Ukraine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1115-1 et suivants relatifs aux relations internationales des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté de la commune de Saint-Didier-de-Formans d'établir des relations d'amitié et de coopération avec la commune de Bérezné située en Ukraine, dans la région de Rivné,

Considérant les efforts humanitaires engagés par la commune de Saint-Didier-de-Formans et l'association "Enfants Ukraine 01" depuis le début de la guerre en Ukraine fin février 2022 en faveur des habitants de Bérezné,

Considérant les échanges culturels, éducatifs, économiques et sociaux qui peuvent être développés dans l'intérêt des habitants des deux communes ;

Considérant les liens historiques et les valeurs communes de solidarité et de fraternité qui unissent nos deux peuples ;

Considérant l'intérêt de promouvoir un dialogue et des actions communes en faveur de la paix en Ukraine et du développement local et de l'entraide ;

Le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité après discussions

Article 1 : D'approuver le principe du jumelage entre la commune de Saint-Didier-de-Formans et la commune de Bérezné (Ukraine) afin de favoriser les échanges culturels, éducatifs, sportifs, économiques et sociaux entre les habitants des deux collectivités.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la concrétisation de ce jumelage, notamment par la signature d'une charte de jumelage entre les deux communes.

Article 3 : De prévoir une inscription budgétaire pour permettre la mise en œuvre des actions de jumelage, notamment pour l'organisation de rencontres et d'échanges entre les deux collectivités.

Article 4 : De solliciter le soutien et la collaboration des associations locales, des établissements scolaires et des acteurs économiques afin de favoriser la réussite de ce jumelage.

Article 5 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture pour contrôle de légalité et fera l'objet d'une large communication auprès de la population.

Monsieur le Maire précise par ailleurs qu'il a été invité, avec Madame Virginie Boidron, Présidente de l'association EnfantsUkraine01, et Monsieur Bruno Boidron, secrétaire de l'association, le 11 mars à l'ambassade d'Ukraine à Paris.

Département : Demande de subvention vidéo protection

Le Conseil Départemental subventionne la vidéo protection : aussi, la commune qui a prévu de compléter le système de surveillance mis en place souhaite déposer une demande d'aide financière à ce titre.

Pour cette année la commune désire compléter son réseau de vidéo protection. Cette dernière sera compatible avec le système installé sur Trévoux afin d'assurer, en prolongement de la police pluri communale mise en place, une mutualisation des moyens entre les deux communes et permettre d'augmenter l'efficacité de ces caméras.

Secteurs concernés :

- Plaine de jeux (secteur stade, city-stade, tennis...futur pump track)
- Intersection Chemin du Renard/chemin de Badérand
- Intersection Chemin des Corbettes / Chemin de la Botasse
- Haut du Chemin Charbonnet à proximité du Chemin d'Arras
- Intersection Route de sainte Euphémie/ Chemin du Loure

Montant des travaux prévisionnels : **70 918,39 € HT**

- Estimatif Expercité : 55 779,16 € HT
- RSE : 5 139,23 € HT
- Raccordement électrique : 10 000 € HT

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Département de l'Ain.

	<u>Financiers</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
4)	DETR / DSIL	DETR	21 275,51 €	30,00%
	Etat – autre			0,00%
	Conseil régional	Région	21 275,51 €	30,00%
	Conseil départemental	Département	14 183,67 €	20,00%
	Autres (à préciser)			00,00%
	Total subventions publiques*		56 734,69 €	80,00%
2)	Fonds propres	/	14 183,70 €	20,00%
	Emprunts	/		0,00%
	Total autofinancement		14 183,70 €	20,00%
1)	TOTAL GENERAL HT	/	70 918,39 €	100,00%

Le Conseil Municipal à l'unanimité après discussions autorise Monsieur le Maire à présenter une demande auprès du Département de l'Ain.

Région Auvergne Rhône -Alpes : Demande de subvention Vidéo protection

La Région Auvergne Rhône -Alpes subventionne la vidéo **protection : aussi**, la commune qui a prévu de compléter le système de surveillance mis en place souhaite déposer une demande d'aide financière à ce titre.

Pour cette année la commune désire compléter son réseau de vidéo protection. Cette dernière sera compatible avec le système installé sur Trévoux afin d'assurer, en prolongement de la police pluri communale mise en place, une mutualisation des moyens entre les deux communes et permettre d'augmenter l'efficacité de ces caméras.

Secteurs concernés :

- Plaine de jeux (secteur stade, city-stade, tennis...futur pump track)
- Intersection Chemin du Renard/chemin de Badérand
- Intersection Chemin des Corbettes / Chemin de la Botasse
- Haut du Chemin Charbonnet à proximité du Chemin d'Arras
- Intersection Route de sainte Euphémie/ Chemin du Loure

Montant des travaux prévisionnels : **70 918,39 € HT**

- Estimatif Expercité : 55 779,16 € HT
- RSE : 5 139,23 € HT
- Raccordement électrique : 10 000 € HT

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

	<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
4)	DETR / DSIL	DETR	21 275,51 €	30,00%
	Etat – autre			0,00%
	Conseil régional	Région	21 275,51 €	30,00%
	Conseil départemental	Département	14 183,67 €	20,00%
	Autres (à préciser)			00,00%
	Total subventions publiques*		56 734,69 €	80,00%
2)	Fonds propres	/	14 183,70 €	20,00%
	Emprunts	/		0,00%
	Total autofinancement		14 183,70 €	20,00%
1)	TOTAL GENERAL HT	/	70 918,39 €	100,00%

Le Conseil Municipal après discussions, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à présenter une demande auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

DETR : Demande de subvention Vidéo protection

L'Etat au titre de la DETR subventionne la vidéo protection : aussi, la commune qui a prévu de compléter le système de surveillance mis en place souhaite déposer une demande d'aide financière à ce titre.

Pour cette année la commune désire compléter son réseau de vidéo protection. Cette dernière sera compatible avec le système installé sur Trévoux afin d'assurer, en prolongement de la police pluri communale mise en place, une mutualisation des moyens entre les deux communes et permettre d'augmenter l'efficacité de ces caméras.

Secteurs concernés :

- Plaine de jeux (secteur stade, city-stade, tennis...futur pump track)
- Intersection Chemin du Renard/chemin de Badérand
- Intersection Chemin des Corbettes / Chemin de la Botasse
- Haut du Chemin Charbonnet à proximité du Chemin d'Arras
- Intersection Route de sainte Euphémie/ Chemin du Loure

Montant des travaux prévisionnels : **70 918,39 € HT**

- Estimatif Expercité : 55 779,16 € HT
- RSE : 5 139,23 € HT
- Raccordement électrique : 10 000 € HT

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat.

	<u>Financiers</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
4)	DETR / DSIL	DETR	21 275,51 €	30,00%
	Etat – autre			0,00%
	Conseil régional	Région	21 275,51 €	30,00%
	Conseil départemental	Département	14 183,67 €	20,00%
	Autres (à préciser)			00,00%
	Total subventions publiques*		56 734,69 €	80,00%
2)	Fonds propres	/	14 183,70 €	20,00%
	Emprunts	/		0,00%
	Total autofinancement		14 183,70 €	20,00%
1)	TOTAL GENERAL HT	/	70 918,39 €	100,00%

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après discussions, autorise Monsieur le Maire à présenter une demande auprès de l'Etat au titre de la DETR.

DETR : demande de subvention Création d'un Pump track

Monsieur le Maire expose que la commune a prévu la construction d'un pumtrack qui pourra être utilisé par le plus grand nombre (trottinette, skate, vélo ... et même l'école) au niveau de l'aire de jeux du stade pour développer les activités sportives et favoriser la convivialité.

Monsieur le Maire expose que l'Etat peut subventionner ce type de travaux au titre de la DETR

Montant des travaux prévisionnels : **149 285 € HT**

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Préfecture de l'Ain.

	<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
4)	DETR / DSIL	DETR	44 785,50 €	30,00%
3)	Union européenne			0,00%
	Etat – autre	ANS	44 785,50 €	30,00%
	Conseil régional	Région	29 857 €	20,00%
	Conseil départemental			00,00%
Total subventions publiques*			119 428 €	80,00%
2)	Fonds propres	/	29 857 €	20,00%
	Emprunts	/		0,00%
Total autofinancement			29 857 €	20,00%
1)	TOTAL GENERAL HT	/	149 285 €	100,00%

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après discussions autorise Monsieur le Maire à présenter une demande auprès de la Préfecture

REGION - Demande de subvention pour création d'un pump track

Monsieur le Maire expose que la commune a prévu la construction d'un pumptrack qui pourra être utilisé par le plus grand nombre (trottinette, skate, vélo ... et même l'école) au niveau de l'aire de jeux du stade pour développer les activités sportives et favoriser la convivialité.

Monsieur le Maire expose que la Région Rhône-Alpes Auvergne peut subventionner ce type de travaux.

Montant des travaux prévisionnels : **149 285 € HT**

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière

	<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
4)	DETR / DSIL	DETR	44 785,50 €	30,00%
3)	Union européenne			0,00%
	Etat – autre	ANS	44 785,50 €	30,00%
	Conseil régional	Région	29 857 €	20,00%
	Conseil départemental			00,00%
Total subventions publiques*			119 428 €	80,00%

2)	Fonds propres	/	29 857 €	20,00%
	Emprunts	/		0,00%
	Total autofinancement		29 857 €	20,00%

1)	TOTAL GENERAL HT	/	149 285 €	100,00%
----	-------------------------	---	------------------	----------------

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après discussions autoriser Monsieur le Maire à présenter une demande auprès de la Région Rhône-Alpes Auvergne

Agence Nationale du Sport - Demande de subvention pour création d'un pump track

Monsieur le Maire expose que la commune a prévu la construction d'un pump track qui pourra être utilisé par le plus grand nombre (trottinette, skate, vélo ... et même l'école) au niveau de l'aire de jeux du stade pour développer les activités sportives et favoriser la convivialité.

Monsieur le Maire expose que l'Agence Nationale du Sport peut subventionner ce type de travaux.

Montant des travaux prévisionnels : **149 285 € HT**

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière.

<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
-------------------	----------------	-------------------	-------------

4)	DETR / DSIL	DETR	44 785,50 €	30,00%
3)	Union européenne			0,00%
	Etat – autre	ANS	44 785,50 €	30,00%
	Conseil régional	Région	29 857 €	20,00%
	Conseil départemental			00,00%
	Total subventions publiques*		119 428 €	80,00%
2)	Fonds propres	/	29 857 €	20,00%
	Emprunts	/		0,00%
	Total autofinancement		29 857 €	20,00%

1)	TOTAL GENERAL HT	/	149 285 €	100,00%
----	-------------------------	---	------------------	----------------

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après discussions autorise Monsieur le Maire à présenter une demande auprès de l'Agence Nationale du Sport

Acquisition terrain Masson

RDV en mairie le 30 janvier 2025.

Souhait de vendre à la commune de ST DIDIER DE FORMANS, la parcelle cadastrale numéro 2557 section B, dont la surface cadastrale est de 1706 m² (UL 1604 m², UB 102 m²) située chemin du renard 01600 ST DIDIER DE FORMANS sur la base d'un montant de 13 648 €. (treize mille six cent quarante huit euros)

Les frais d'acte notarié et les frais de bornage par un géomètre de cette parcelle seront pris en charge par la commune.

Les époux Masson souhaitent que la somme de cette vente soit intégrée au budget de la commune pour l'année 2025 et que la vente soit effective au plus tard au 31 décembre 2025.

Le Conseil municipal, à l'unanimité après discussions

- Reconnaît l'intérêt pour la commune d'acquérir la parcelle B 2 557 d'une surface de 1 706m² pour l'agrandissement des bâtiments scolaires ou périscolaires au prix de 13 648 €
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte à venir en vue de cette acquisition notamment la signature de l'acte de vente,...
- Dit que Les frais d'acte notarié et les frais de bornage par un géomètre de cette parcelle seront pris en charge par la commune.
- Dit que cette dépense sera inscrite au Budget Primitif 2025
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Trésorerie

Régularisations foncières – Travaux Chemin du Renard

Au titre de l'urbanisme nous avons un certain nombre de parcelles (notamment suite à des alignements anciens) à régulariser. Les parcelles appartiennent aux propriétaires riverains. Les transferts de propriété à la commune n'ayant jamais été faits.

La mission (travaux de géomètre 3 345,60 € TTC et actes administratifs 3 619,20 € TTC) comme pour la route de Trévoux, sera confiée au Cabinet COSMOS géomètre.

Un rendez-vous avec le cabinet COSMOS a été organisé le vendredi 31 janvier pour faire le point sur l'avancement du dossier.

Nous devons procéder à un certain nombre de régularisations foncières car une partie des travaux se situe ou empiète sur des parcelles privées. Il s'agit souvent de parcelles construites pour lesquelles des régularisations (cession de terrain à la commune) n'ont pas été faites.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après discussions, autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à venir pour permettre l'exécution des travaux d'aménagement prévus.

Marché de producteurs, créateurs et artisans locaux – Droit de place

Depuis 2024, est organisé un marché des producteurs et créateurs locaux désireux de vendre directement, sans intermédiaire, leurs produits, en l'état ou transformés localement. Ce marché a pour but d'encourager une agriculture fermière de proximité et l'artisanat local, et de créer un échange entre les producteurs, les artisans et les visiteurs.

Madame Gonzalez rappelle que ces occupations du domaine public peuvent donner lieu à versement de droit de place et propose que ces redevances soient instituées pour participer au financement de plantations de haies. Madame Gonzalez présente le dossier d'inscription 2025.

Le Conseil Municipal devra se prononcer sur l'opportunité d'instaurer un droit de place et délibérer sur le montant à adopter.

Le Conseil municipal, à l'unanimité après discussions

- Valide le dossier d'inscription présenté
- Décide d'instaurer un droit de place pour le marché des producteurs, créateurs locaux et artisans locaux de 10 € (emplacement de 3 mètres x 2 mètres)
- Charge Monsieur le Maire d'accomplir tout acte à venir
- Autorise Monsieur le Maire à percevoir toutes les sommes liées à ces occupations
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Trésorerie

Tarifs de location de la petite salle des fêtes / Habitants et associations - Communes CCDSV

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2022-051 du 04 avril 2022 définissant les nouveaux tarifs de locations des salles municipales et sa délibération 2025-006 du 07 janvier 2025.

La présente délibération a pour objet :

- d'harmoniser les montants des cautions demandées
- de revoir le tarif association commune de la CCDSV pour la petite salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- Décide des tarifs ci-dessous (*modifications en rouge*)

Pour la grande salle des fêtes

	Habitants de la commune	Habitants communes CCDSV	Associations communales	Associations communes CCDSV
Tarif location	700€	1 300€	<u>1ere location :</u> gratuit <u>2éme location :</u> 250€ <u>A partir de la</u> <u>3^{ème} location :</u> 550€	3 000€
Caution salle/matériel	3 000€	3 000€	3 000€	3 000€
Caution ménage	150€	150€	150€	150€
Vidéoprojecteur + sono + écran	<u>Location : + 100€</u> <u>Caution : 2.000€</u>			

Pour la petite salle des fêtes :

	Habitants de la commune	Habitants communes CCDSV	Associations communales	Associations communes CCDSV
Tarif location	350€	700€	GRATUIT	700€
Caution salle/matériel	1 200€	1 200€	1 200€	1 200€
Caution ménage	100€	100€	100€	100€

- Charge Monsieur le Maire d'accomplir tout acte à venir
- Autorise Monsieur le Maire à percevoir toutes les sommes liées aux locations
- Dit que ces nouvelles dispositions s'appliqueront à toutes nouvelles locations conclues dès que la délibération sera exécutoire
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Trésorerie

Autorisation dépôt d'une Déclaration Préalable pour la pose de panneaux solaires à l'école

Il est envisagé la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture des bâtiments de l'école dans un souci de développement durable et d'économie sur le coût de l'énergie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à déposer la déclaration Préalable indispensable pour ce projet
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à venir,

Le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain (GDS01) - Piégeage de reines de frelon asiatique

Le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain (GDS01) coordonne les actions de destruction de nid et de piégeage de reines de frelon asiatique au printemps.

Pour rappel, le piégeage des reines de frelon asiatique au printemps 2025 est à organiser par les communes au pied des nids détruits tardivement en 2024.

Pour 2024, 5 nids ont été détruits. 1 nid n'a pas été détruit

Il est proposé à la commune de signer la convention 2025 GDS01- communes fixant les modalités de gestion des pièges.

La commune doit désigner un référent Frelon Asiatique dont le rôle sera selon le protocole qui sera fourni

- Coordonner l'action de piégeage de la commune
- S'entourer de l'aide nécessaire : salarié de la commune, habitants, apiculteurs...
- Décider des emplacements des pièges.
- Organiser le suivi des pièges et le renouvellement des appâts.
- **Mettre en place les relevés hebdomadaires** afin de communiquer le résultat final au GDS01 sur le lien : <https://forms.office.com/e/gLrnEEG4rT>

La remontée des données de piégeage est essentielle afin de pouvoir juger du travail accompli et d'y corrélérer la baisse espérée du nombre de nids sur plusieurs années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à venir,
- Dit que le référent Frelon asiatique de la commune sera Monsieur Guillaume DUBOIS, responsable de services techniques communaux

Election des représentants du Conseil Municipal au sein de l'Association « Saint Didier Animation »

Monsieur le Maire expose que l'association « Saint Didier Animation » (Comité des fêtes) doit compter parmi ses membres 5 élus du Conseil Municipal.

Suite au départ de Mme Bourdeleau la commune reste représentée par

- Jean DA COSTA
- Annie GENEVOIS
- Richard GAY
- Daniel AKNIN
- Christophe HENRY

Demande de subvention Aménagement monument de Roussille

Monsieur le Maire expose que la commune souhaite installer au monument de Roussille un tableau pérenne présentant les victimes du drame du 16 juin 1944.

Montant des travaux prévisionnels : 3 000 € HT

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer des demandes d'aide financière.

	<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
1)	ONAC		1 200 €	40,00%
2)	Souvenir Français		1 200 €	40,00%
Total subventions			2 400 €	80,00%
3)	Fonds propres	/	600 €	20,00%
Total autofinancement			600 €	20,00%
1)	TOTAL GENERAL HT	/	3 000 €	100,00%

Le Conseil Municipal à l'unanimité après discussion

- Confirme que Monsieur le Maire peut présenter des demandes de subvention auprès de l'ONAC et du Souvenir Français pour le projet visé ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à venir.

Questions diverses

PLU

Monsieur Henry, adjoint à l'urbanisme informe le Conseil Municipal que la « commission PLU » se réunit le mardi 18 février pour travailler sur la procédure de modification du PLU.

CCDSV – Commission aménagement mobilité durable

Monsieur Henry, adjoint à l'urbanisme informe le Conseil Municipal que deux lignes Saonibus sont supprimées depuis janvier 2025 et que le transport à la demande sur Villefranche et Saint André se développe (+35% d'inscrits en janvier). Ce succès oblige à repenser le type de véhicule utilisé (véhicule 7 places à ce jour)

CCDSV – Saonibike

Monsieur Henry, adjoint à l'urbanisme informe le Conseil Municipal que le système mis en place ayant eu peu de succès et coûtant très cher ne sera pas reconduit.
La CCDSV réfléchit à la possibilité d'aide à l'achat.

Covoiturage à haut niveau de service

Réflexion lancée pour la mise en place d'un covoiturage à haut niveau de service comme il en existe entre Lyon et Bourgoin.

Le chauffeur est rémunéré. C'est gratuit pour l'utilisateur.

L'actuelle application mobile ne fonctionne pas très bien.

Volonté d'améliorer les transports en Val de Saône et tout ce qui va sur Lyon.

Déploiement de la Fibre optique.

Monsieur Aknin s'interroge sur le nombre de poteaux qui poussent le long de nos voies. Monsieur le Maire rappelle que les habitants de nos communes versent 3€/habitant pour la fibre (la participation est versée chaque année par la commune). Le SIEA a un budget de 700 millions d'euros pour la Fibre.

Monsieur le Maire précise que qu'il n'est pas possible d'utiliser les poteaux « Orange » ni les poteaux ENEDIS ce qui contraint parfois à poser de nouveaux poteaux (pas toujours bien implantés). A terme avec la fin du réseau cuivre d'Orange certains poteaux pourraient disparaître.

Association du Four à pain.

Madame Gonzalez précise qu'une association du Four à pain est en cours de création. Le Conseil Municipal avait en effet demandé la création d'une association qui serait garante du fonctionnement et de la bonne utilisation du four à pain (respect de la mise en chauffe...) car il était inconcevable de laisser « libre accès » à ce patrimoine. Quand l'association sera créée cette dernière pourra le faire fonctionner notamment pour d'autres associations. Madame Gonzalez précise que l'entreprise NUGUET est intervenue gratuitement pour remettre l'enduit tombé dans le four.

CCAS

Spectacle intercommunal le 21 mars à Ste Euphémie
21 mai voyage à Annecy.

Budget.

Monsieur Grossat, adjoint aux finances, expose que la commune a dû rembourser la Taxe Aménagement perçue sur la construction du gymnase de la CCDSV suite à leur demande de dégrèvement. Montant à rendre 47 000€. La CCDSV a augmenté cette année le montant de notre Dotation de Solidarité qui passe à 90 979 €. En ce qui concerne le budget, compte tenu de la période actuelle, nous n'avons aucun chiffre officiel. La commission « finances » se réunira pour préparer le budget dès que nous aurons un minimum d'informations. Monsieur Grossat précise que le Crédit Agricole intervient désormais pour accompagner les professionnels et collectivités locales pour les accompagner dans leur transition écologique. Une demande d'intervention a été faite.

Culture – CCDSV

Madame Martin Gajac précise que la CCDSV a accordé une subvention de 3000 € à l'association « La compagnie c'est chaud » pour financer leur événement du 6 avril dans le cadre de sa saison culturelle. ASDCR a également perçu une subvention de 1000 € au titre de l'animation de la Chapelle.

Chapelle

Dernière inauguration de la Chapelle le samedi 12 avril à 11heures.
Travaux complètement terminés.

Pêche

Monsieur Alain Jacquet fait le point de la dernière AG de la société de pêche.
Monsieur Xavier Martin a laissé la présidence à M. Richard Gay
Denis Serna : secrétaire
Alain Grandjean : trésorier
Saison difficile en raison des nombreuses crues. Pas de repas de la pêche en juin. Grosse subvention de la commune correspondant au nettoyage des berges du Formans.
Alevinage effectué le vendredi 14 février.

Prochain Conseil Municipal le 07 avril 2025

La séance est levée à 22H15

Le Maire
Frédéric VALLOS

La secrétaire de séance
Pascale GAUTIER-WILL



